



LE TAMBOUR

Oyez, Oyez...

Le journal de Saint Christoly Médoc

Numéro 41, Juillet 2024

LE MOT DU MAIRE

Chères amies, chers amis,

C'est le cœur lourd que nous regardons l'avenir. La situation mondiale n'est pas rassurante, celle de notre pays est de plus en plus instable. Difficile dans ce contexte anxiogène de garder le sourire.

Mais je pense qu'il ne faut pas baisser les bras, croire si possible en l'avenir et ne pas renoncer à ses rêves ni à ses projets.

C'est ce que nous faisons dans notre commune.

Plusieurs dossiers sont en cours :

- L'éclairage public, pour cela nous avons sollicité le fonds vert pour obtenir des subventions ;
- La réfection de la route du 19 mars 1962, qui est prévue pour cet été ;
- Une partie de la route de Saint Bonnet, qui a été refaite en partenariat avec la cdc ;
- La création de logements saisonniers en collaboration avec le parc naturel régional pour obtenir des fonds leader ou feder, et la région.

Nous sommes aussi en élaboration de carte communale : c'est un document d'urbanisme qui va nous permettre de mieux maîtriser l'aménagement de la commune. Nous aurons le droit de préemption sur d'éventuelles ventes.

Nous allons aussi créer un cahier des charges ou plutôt des préconisations pour les futurs aménagements urbains.

La saison estivale a commencé. Les marchés gourmands ont repris avec toujours le même succès ! Souhaitons que le beau temps soit au rendez-vous.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Bonne lecture !



Stéphane POINEAU

Agenda

Tous les mercredis en juillet et en août à partir de 19h :

Marché Gourmand au Port

Mercredi 24 juillet à 18h30 :

Messe au Port organisée par l'asso AESC

Vendredi 16 août :

Récital de musique Calmant à l'église

Mercredi 28 août :

Dernier marché gourmand de 2024 avec **feu d'artifice**



ÉTAT CIVIL

Décès : Régine TOLOSA
Marie-Thérèse COULARIS
Christian CLIPET

HORAIRES D'OUVERTURE

Agence postale communale :

Du lundi au vendredi : 9h - 11h45

Secrétariat de mairie :

Lundi, mardi et jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h30



@mairiestchristoly



mairie.saint.christoly.medoc

1 rue Edouard Lardiley - 33340 Saint Christoly Médoc - Tél. : 05.56.41.53.07

Email : mairie.de.stchristolymedoc@wanadoo.fr - site internet : www.saintchristolymedoc.fr





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du 28 mars 2024

Le conseil municipal a voté les budgets 2024. Les principales dépenses pour cette année concernent la réfection des routes, l'élaboration de la carte communale et l'installation de la sirène d'alerte. Des demandes de subvention ont été déposées.

Conseil du 30 mai 2024

Le conseil municipal a révisé le régime indemnitaire des agents et leur a attribué la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat. Il a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le centre de gestion pour la protection sociale complémentaire.

Le conseil municipal a acté le montant de l'attribution de compensation versé par la communauté des communes Médoc Cœur de Presqu'île à la commune. Il a déposé une demande de subvention auprès du Département pour l'éclairage public.

Le conseil municipal a validé le devis d'un géomètre pour numérotter les concessions et mettre le plan du cimetière à jour.

Conseil du 01 juillet 2024

Le conseil municipal a validé le devis pour la réfection de la rue du 19 mars 1962. Il a voté contre le passage du Rallye du Médoc dans notre commune en décembre 2024. Il a validé des décisions modificatives.

Pour signaler
tout problème ou
désagrément sur la
commune, connectez-
vous à INTRAMUROS.
Voir fiche jointe

QUELQUES PRÉCISIONS ... À RESPECTER !

Suite aux mauvais comportements des gens et aux réclamations de riverains, il nous paraît important de vous rappeler la réglementation et quelques principes de civisme et de bien-vivre ensemble.

- Tous les sentiers ne sont pas communaux. Certains sont des **propriétés privées** et il faut l'accord des propriétaires pour les emprunter. **Le respect et la politesse sont les bienvenus !**
- Les passes ou chemins communaux doivent rester accessibles à tout le monde. Il est **interdit** d'y stationner ou d'y installer des affaires personnelles.
- Chacun de nous (particulier ou professionnel) est prié de **ramasser ces ordures et déchets** ! Cela évitera de voir nos fossés et bas-côtés sales. Nous vous rappelons qu'il est strictement **interdit de faire brûler** vos déchets !
- Seuls les **déchets verts** peuvent être déposés sur le terrain communal Route de St Bonnet. Cet espace est strictement réservé aux habitants de la commune. Il est dorénavant sous vidéo-surveillance. Toute infraction sera passible d'une amende.
- Nous vous rappelons quelques règles concernant le **bruit au domicile** (Arrêté préfectoral du 22 avril 2016) :
Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que : les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.
- Dans les cas de **problème de voisinage**, nous vous rappelons la nécessité de faire appel à un **conciliateur de justice**. La mairie ne peut pas régler tous les différends. Un service de conciliation est disponible à la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île (05.56.41.66.60). Vous pouvez faire appel à M. Pascal NIVARD en le contactant également par mail à : pascal.nivard@conciliateurdejustice.fr
- Nous rappelons à tous les loueurs de chambres d'hôtes ou de gîtes qu'une **déclaration en mairie est obligatoire**.
- Toutes modifications de façade ou travaux (piscine, construction ..) sont soumis à une **déclaration** auprès de la mairie. Merci de faire le nécessaire et de vous renseigner en mairie avant d'entreprendre des travaux.



LA VIE DU VILLAGE

Numéro 41, Juillet 2024

INFORMATION SMICOTOM



Le Smicotom dépose à la mairie des rouleaux de sacs destinés aux déchets recyclables avec la liste des personnes pouvant en retirer (6 rouleaux / habitation / an). Ces personnes sont celles qui disposent d'une poubelle verte et d'un panier "bio déchet".

Si vous n'avez pas ces équipements et/ou que vous ne figurez pas dans la liste du Smicotom, nous ne pourrons plus vous distribuer les rouleaux. Il vous faudra contacter directement le Smicotom pour commander les poubelles et ainsi figurer dans la liste. **Les consignes du Smicotom sont strictes et nous sommes tenus de les appliquer.** Merci de votre compréhension !

NOS ARTISANS ET COMMERÇANTS



Un nouvel entrepreneur s'installe à St Christoly : Monsieur DIONISIO, maçonnerie générale. Vous pouvez le contacter au 06 36 17 21 45, au 06 27 47 87 51 ou par mail : batisproject33@gmail.com

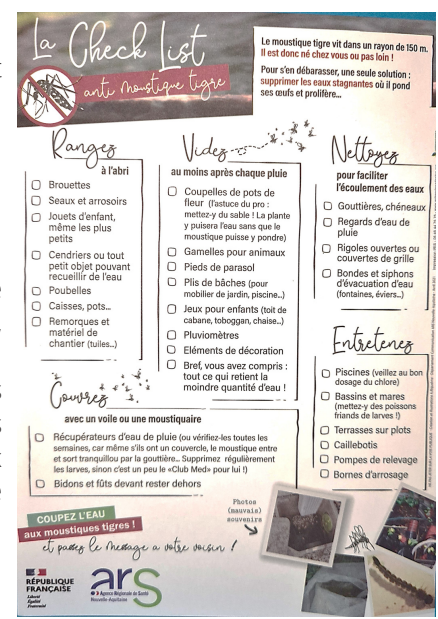
Nous vous rappelons qu'un artisan boulanger s'installe dans une cabane au port les mercredis et samedis matins. Un vendeur de poulet est également présent le mercredi matin.

Le camion à pizza Oll'a Pizza sera de retour dès septembre sur la place. En attendant, il est présent aux marchés gourmands le mercredi soir.

LA CHASSE AUX MOUSTIQUES ...



Le moustique tigre est de retour ! Il s'élimine essentiellement à l'état larvaire. Ses lieux de ponte sont les récipients artificiels aux bords verticaux (soucoupes, regards, arrosoirs, réservoirs ...). Pour combattre la prolifération des moustiques, suivez les conseils présents dans le guide ci contre. En résumé, videz les récipients chaque semaine, couvrez d'une moustiquaire ceux qui ne peuvent pas être vidés ou épandez un bacille de Thuringe (vendu en jardinerie).



ÉVÈNEMENT



MARCHÉS GOURMANDS DU PORT

Tous les mercredis en juillet et en août, sur le Port de St Christoly, à partir de 19h

Repas gourmands et ambiance musicale garantis !! Vous pourrez vous désaltérer et vous restaurer sur place. Des tables et des bancs sont à votre disposition. Un beau moment de partage en perspective !

Le dernier marché gourmand aura lieu **le mercredi 28 août avec un feu d'artifice**

Nous remercions les exposants qui ont offert des dons pour le loto de l'association des Amis de l'Église Saint-Christophe



NUMÉROS UTILES

05.56.73.10.00 : Polyclinique de Lesparre
05.56.96.40.80 : Centre anti-poison

3624 : SOS Médecin
05.56.44.74.74 : SOS Médecin Bordeaux





MESSAGE DES ASSOCIATIONS

Numéro 41, Juillet 2024

LES AMIS DE L'ÉGLISE SAINT CHRISTOPHE



Les deux événements proposés successivement aux dates assez rapprochées ont suscité toujours autant d'engouement de la part des participants, pour témoignage quelques photos ci-jointes.



Présidente :
Martine HÉRAUD

Trésorière :
Françoise PALAT

Secrétaire :
Cloé HÉRAUD

assoaes1@gmail.com
9 rue du 19 mars
St Christoly Médoc
05.56.41.38.17

Le 24 juillet, jour de marché gourmand, une messe sera célébrée au port à 18h30.

Comme annoncé dans le précédent Tambour, nous aurons un récital de Musique Calmant le 16 août dans l'église.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour ce moment de détente et de convivialité.

Si vous voulez adhérer à notre association, vous trouverez de nouveaux flyers à la mairie.

Si vous désirez faire un don : par chèque à l'AESC ou sur www.helloasso.fr

L'ÉCOLE DE SAINT CHRISTOLY MÉDOC

Pour terminer notre année 2023-2024, nous avons finalisé tous les projets de cette année !

LES SORTIES DE FIN D'ANNÉE

Sortie "Classe dehors" avec l'école de Couquèques : randonnée au **Phare de Richard** puis activités plage aux **Arros**



Cap Sciences



ARTOTHÈQUE



Visite d'une exposition sur le thème :
le ciel, le jour et la nuit ...

Et bien sûr pour cette année olympique : nos **découvertes sportives !**

parcours de motricité
organisé par le REP

initiation au karaté : merci à
Dorian et Michel !

initiation au tennis



CONCOURS AMOPA



Récompense reçue par le président
de l'association pour notre
participation au concours : les
formes géométriques

prochaine parution : septembre/octobre 2024